

Réponse du CCRI à l'évaluation (ronde VI) fondée sur le Cadre de responsabilisation de gestion de 2008-2009

Le cadre de responsabilisation de gestion (CRG) établit la liste des attentes du gouvernement du Canada en matière de saine gestion publique des ressources fédérales. Ce faisant, le CRG établit un cadre de responsabilisation pour les administrateurs généraux que se partagent également le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH), le Bureau du contrôleur général (BCG) et d'autres ministères et agences. Le CRG sert de point de référence dans les efforts visant à renforcer les saines pratiques de gestion dans la fonction publique et à mettre en évidence l'importance accordée à l'échelle du gouvernement au renforcement de la responsabilisation et à l'atteinte de résultats pour les Canadiens et Canadiennes.

En tant que petit organisme, le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) est évalué tous les trois ans. La dernière évaluation du CCRI remonte à 2005-2006. Cependant, comme certains aspects de l'établissement des rapports et de la méthodologie du CRG changent d'une année à l'autre, il est difficile de comparer les résultats de la dernière évaluation avec ceux des évaluations précédentes. Néanmoins, les résultats de l'évaluation fondée sur le CRG de 2008-2009 donnent un aperçu du rendement du CCRI par rapport à certains critères précis en date du 31 mars 2009. Dans la ronde VI, 19 éléments de gestion du CCRI ont été évalués.

Dans l'ensemble, les résultats révèlent que le CCRI s'est amélioré dans plusieurs domaines. Notamment, 12 éléments de gestion ont satisfait aux exigences du SCT en obtenant des cotes « acceptable » et « fort ».

Le CCRI continuera de prendre des mesures qui lui permettront d'assurer l'institution de pratiques de gestion fortes. Au cours des trois prochaines années, il travaillera avec le Secrétariat du Conseil du Trésor afin de se mettre en position d'obtenir, au minimum, la cote « acceptable » pour tous les éléments de gestion. En 2009-2010, le CCRI prendra des mesures relatives aux éléments de gestion suivants :

Efficacité de la gestion ministérielle des risques : Le CCRI créera un profil de gestion des risques ainsi qu'un cadre que pourra utiliser l'équipe de gestion du CCRI afin de veiller à ce que les risques soient constamment évalués, documentés et surveillés.

Gestion et contrôle financiers : Le CCRI examinera les procédures internes et les outils, y compris la formation, qui soutiennent les pratiques de gestion en ce qui concerne l'exercice des responsabilités relevant de l'article 34. En outre, il portera principalement attention à la formation adéquate et à la planification de la relève de son équipe des Services financiers.

Gestion efficace de la sécurité et de la continuité des activités : Le CCRI examinera son programme de sécurité et veillera à ce qu'il se conforme et s'harmonise aux

nouveaux instruments de politique en matière de sécurité du gouvernement du Canada, à mesure qu'ils sont adoptés et mis en œuvre.